## Révision de la numérotation des règlements

Veuillez prendre note qu'un ou plusieurs numéros de règlements apparaissant dans ces pages ont été modifiés depuis la publication du présent document. En effet, à la suite de l'adoption de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., c. R-2.2.0.0.2), le ministère de la Justice a entrepris, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, une révision de la numérotation de certains règlements, dont ceux liés à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Pour avoir de plus amples renseignements au sujet de cette révision, visitez le http://www.mddep.gouv.qc.ca/publications/lois\_reglem.htm.



# Problèmes de potabilité

## L'eau souterraine : toujours une eau de qualité?

L'eau souterraine est généralement de meilleure qualité que l'eau de surface (lac, rivière, ruisseau), en raison de la capacité filtrante du sol. Par contre, sa qualité n'est jamais garantie et des précautions doivent être prises pour éviter sa contamination microbiologique et chimique.

La contamination microbiologique de l'eau souterraine est généralement causée par les activités anthropiques en surface, et dépend donc beaucoup de notre vigilance à protéger nos sources d'eau potable. Par contre, la contamination chimique, elle, est souvent d'origine naturelle et peut résulter du contact prolongé de l'eau avec des roches en profondeur.

## Une « contamination » d'origine naturelle?

Certains des éléments chimiques présents dans le roc et les dépôts meubles peuvent se dissoudre dans l'eau souterraine et, par conséquent, en modifier la qualité. Il arrive ainsi que, de façon naturelle, ces éléments soient présents dans l'eau souterraine à des concentrations pouvant présenter un risque pour la santé ou provoquer des effets désagréables chez ceux qui la consomment : l'eau peut avoir un goût salé, une couleur jaunâtre, dégager une odeur ou encore produire des taches sur les vêtements, les appareils sanitaires (bains, éviers, toilettes) et les électroménagers.

Paradoxalement, une eau qui présente une apparence physique douteuse peut être sans danger sur le plan de la santé, alors qu'une eau en apparence claire et limpide peut contenir certains éléments en concentrations dommageables pour la santé. Une analyse appropriée de l'eau est donc nécessaire pour détecter s'il y a un problème, et préciser s'il existe un traitement approprié.

#### Qualité de l'eau souterraine

Compte tenu de l'intérêt que présente l'eau souterraine comme source d'approvisionnement en eau potable, la qualité de l'eau souterraine est définie selon son contenu microbiologique et physicochimique, en se basant sur des normes d'eau potable et des objectifs esthétiques.

Une eau de bonne qualité est donc une eau qui respecte les normes d'eau potable et les objectifs esthétiques en vigueur.

#### Normes d'eau potable

Différents organismes déterminent des valeurs guides pour l'eau potable (recommandations et normes) en fonction des risques pour la santé et des technologies de traitement disponibles. Ces valeurs de référence sont constamment en révision, et sont appelées à changer en fonction des avancées scientifiques et techniques.

Au Québec, le MDDEP collabore avec Santé Canada pour déterminer les concentrations maximales acceptables pour différents paramètres chimiques, physiques, microbiologiques ou radiologiques. Si un seul de ces paramètres présente une concentration supérieure à la **norme** d'eau potable, l'eau sera déclarée non potable. Ces normes sont établies par le Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.18.1.1). La potabilité de l'eau souterraine peut être vérifiée à partir de quelques paramètres microbiologiques et d'une douzaine de paramètres chimiques qui représentent les problèmes les plus courants affectant la potabilité : arsenic, bore, baryum, cadmium, chrome, cyanures, fluorures, mercure, nitrates, plomb, sélénium et uranium. Dans les eaux souterraines du Québec, l'arsenic, le baryum, les fluorures et les nitrates représentent les composés les plus susceptibles de présenter une concentration supérieure à la norme établie.

